

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

N° S.S.

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Codes		COMPTE A DEBITER		Clé
Etablissement.	Guichet	N° de compte		R.I.B.

MGS
22, rue Malmaison
93544 BAGNOLET Cedex

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

260428

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

MGS
22, rue Malmaison - 93544 BAGNOLET Cedex

Codes		COMPTE A DEBITER		Clé
Etablissement.	Guichet	N° de compte		R.I.B.

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

Date :

Signature :

Envoi

Réinitialiser

Prrière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de Caisse d'Épargne (R.I.C.E.).

CONTRAT (TRÈS IMPORTANT)

MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

Les modifications peuvent intervenir en cours de contrat entraînant un changement de cotisation. Si ces modifications parviennent avant le 30 du mois, elles prennent effet à la date du prélèvement suivant. Dans le cas contraire, elles sont prises pour le prélèvement du 2^e mois.

MODIFICATION DE COMPTE : Tout changement concernant votre compte doit nous être signalé 1 mois à l'avance (nouveau R.I.B.).

RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT

La demande doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au Siège de la M.G.S. dans les conditions prévues au contrat.

RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE LA M.G.S.

Cette résiliation intervient quand, à deux reprises, dans la même année, votre compte n'est pas suffisamment approvisionné à l'échéance. Deux impayés : vous perdez le bénéfice de la mensualisation. Vous êtes réintégré dans le système de paiement trimestriel. Vous devez donc veiller à approvisionner votre compte.

ÉCHÉANCE : Aux environs du 13 ou 31 de chaque mois, selon votre mode d'adhésion.

A CONSERVER

PIÈCES À JOINDRE AU BULLETIN D'ADHÉSION

- La cotisation du mois en cours par chèque.
- R.I.B. (le R.I.B. doit être au nom du souscripteur, sauf mention explicite contraire et écrite présente dans le dossier). Les R.I.B. sur livret A ne sont pas acceptés pour les prélèvements.
- Certificat de scolarité (ou certificat d'apprentissage) pour les enfants de - de 20 ans ayant leur propre numéro S.S.
- Original du certificat de radiation datant de moins de deux mois en cas de mutation.
- Demande et autorisation de prélèvement automatique remplies et signées.
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale en cours de validité des personnes à inscrire.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT